



Date de dépôt : 2 novembre 2022

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Marjorie de Chastonay concernant** **la mise sur pied d'une large concertation auprès des actrices et** **acteurs concernés par le gaspillage alimentaire**

En date du 14 octobre 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

En réponse à la motion 2523 votée le 18 octobre 2019, le Conseil d'Etat, dans son rapport M 2523-B, a proposé diverses mesures et décrit les actions en cours pour pallier le gaspillage alimentaire.

La pandémie a exacerbé ce problème avec la crise aiguë des personnes ayant perdu leur travail et se retrouvant dépendante de l'entraide organisée pour subvenir aux besoins immédiats de logement et surtout d'alimentation.

Le Conseil d'Etat, dans sa réponse, souligne également le fait qu'il souhaite faire un thème fort de ce problème de gaspillage considérant autant le problème humain que le gaspillage énergétique engendré.

Pour cela, il propose de mettre sur pied une large concertation auprès des acteurs concernés. Les modalités relatives à l'organisation de cette concertation restaient encore à définir. Elles pouvaient prendre la forme d'ateliers regroupant notamment les associations, les distributeurs ou encore les collectivités publiques en s'inspirant du modèle mis en place par les SIG dans le cadre du programme éco21 « Déchets & économie circulaire ».

Considérant l'évolution de la société et les aléas économiques concernant la reprise de l'emploi des personnes les plus défavorisées, il devient urgent d'organiser cette concertation. C'est pour cette raison que les questions suivantes sont adressées au Conseil d'Etat :

- *A quel stade en est le Conseil d'Etat dans la mise sur pied d'une large concertation en vue de diminuer le gaspillage alimentaire ?*
- *Si celle-ci a déjà eu lieu, sous une forme ou une autre, quelles mesures ont été définies et mises en place dans le cadre d'action pour le développement durable du PCC et celui du soutien aux plus démunis ?*

L'auteure de cette question écrite urgente remercie le Conseil d'Etat de sa prompte réponse.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

A quel stade en est le Conseil d'Etat dans la mise sur pied d'une large concertation en vue de diminuer le gaspillage alimentaire ?

Des rencontres sur le gaspillage alimentaire ont été organisées le 14 juin 2022 par le service cantonal du développement durable, en partenariat avec plusieurs services de l'Etat, la Ville de Genève, les Services industriels de Genève et la Haute école de santé de Genève. Comme spécifié dans la réponse du Conseil d'Etat à la QUE 1738 déposée en date du 23 juin 2022, plus de 60 représentantes et représentants issus d'entités publiques ou parapubliques, d'associations, de fondations ou encore des professionnels de la restauration ont participé à cette journée.

Ces rencontres se sont déroulées sous la forme d'ateliers qui se sont concentrés en priorité sur le gaspillage alimentaire produit par les ménages et la restauration collective, lesquels représentent respectivement 38% et 14% de l'impact environnemental dû aux pertes alimentaires évitables. Ces ateliers ont permis de réaliser un inventaire des mesures existantes et d'identifier des pistes d'actions futures ainsi que les acteurs clés dans le domaine de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

D'autres échanges auront lieu cet automne avec les milieux de la production, de la transformation et de la distribution de denrées alimentaires.

Si celle-ci a déjà eu lieu, sous une forme ou une autre, quelles mesures ont été définies et mises en place dans le cadre d'action pour le développement durable du PCC et celui du soutien aux plus démunis ?

Les éléments recueillis, notamment lors des ateliers, constitueront les bases pour l'élaboration du plan d'action cantonal de lutte contre le gaspillage alimentaire, en cohérence avec la stratégie climatique et les objectifs de durabilité du canton de Genève.

Prévu pour le printemps 2023, le plan d'action cantonal sera articulé avec le plan d'action national de lutte contre le gaspillage alimentaire adopté par le Conseil fédéral en avril 2022.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA